

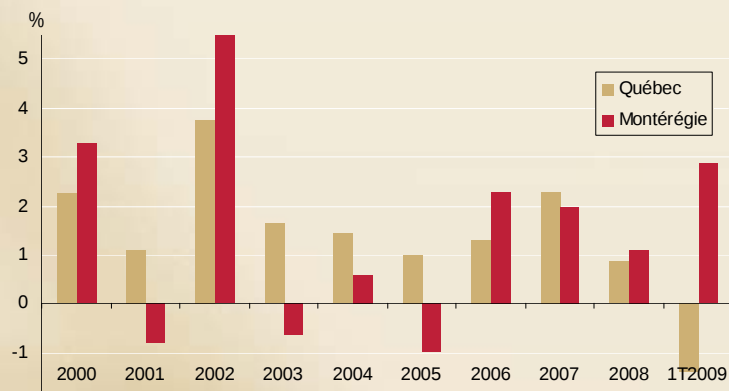
Le marché du travail... en Montérégie!

En 2009

- **Population montréalégienne vieillissante** : entre 2001 et 2006, la population de la Montérégie s'est accrue de 6,4 % par rapport à 4,3 % pour l'ensemble du Québec. Toutefois, la population âgée de 45 ans et plus a connu une hausse de 15,3 % alors que la population plus jeune a diminué de 2,8 %.
- **Création d'emplois** : 19 900 emplois au premier trimestre de 2009, soit une hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente. L'ensemble du Québec, quant à lui, affiche une perte de 52 700 emplois (-1,4 %).

- **Augmentation du taux de chômage** : en Montérégie, il est passé de 6,2 % à 8,1 % pour le premier trimestre de 2009 alors que pour l'ensemble du Québec, il est passé de 7,8 % à 9,2 %.

- **Variation de l'emploi (%)** en Montérégie et au Québec de 2000 à 2009 :



- **Scolarité** : en 2001, le niveau de scolarité de la population montréalégienne est légèrement inférieur à l'ensemble du Québec. En Montérégie, la proportion des diplômés universitaires est de 18,7 % contre 20,8 % pour l'ensemble du Québec.
- **Revenu moyen d'emploi** : en 2005, il était de 46 414 \$, soit 2,5 % de plus (1 120 \$) que l'ensemble du Québec. Le revenu moyen des femmes représentait 74 % du revenu des hommes. Sur une base horaire, les femmes gagnaient 94 % du salaire horaire des hommes, soit 18,32 \$ par rapport à 19,59 \$ pour les hommes.
- **Prestataires du soutien public du revenu** : en février 2009, la Montérégie dénombre 54 601 prestataires de l'assurance-emploi, soit une augmentation de 21,1 % (+ 9 501 personnes) par rapport à février 2008. Le nombre de prestataires de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi, quant à lui, est de 18 309 en février 2009, soit une légère hausse de 2,5 % (+ 449) par rapport à février 2008. En Montérégie, plus de 40 % des prestataires de l'aide sociale sans contraintes à l'emploi cumulent plus de dix ans de présence à l'aide.
- **Nombre et répartition des entreprises** : en Montérégie, on dénombrait 40 560 entreprises. Près de 90 % d'entre elles comptent moins de 20 employés. Les entreprises sont réparties selon les secteurs d'activités suivants :

73,2 %	secteur des services
13,5 %	secteur de la construction
7,2 %	secteur de la fabrication
6,2 %	secteur primaire

La Montérégie...

Plan d'action régional 2009 • 2010

- 1 357 720 habitants qui représentent 18 % de l'ensemble du Québec
- la 2^e région la plus peuplée après Montréal
- trois conférences régionales des élus (CRÉ)
- 14 municipalités régionales de comtés (MRC)
- une agglomération urbaine (Longueuil)



Site Internet : <http://emploiquebec.net/monteregie>

Direction régionale d'Emploi-Québec de la Montérégie
Bureau de Saint-Hyacinthe
600, boul. Casavant Est
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7T2
Tél. : 450 773-7463 sans frais : 1 866 740-2135

Direction régionale d'Emploi-Québec de la Montérégie
Bureau de Longueuil
201, Place Charles-LeMoyne, bur. 1.12
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél. : 450 928-7526 sans frais : 1 800 561-6781



EMPLOI-QUÉBEC
MONTÉRÉGIE



Les enjeux 2009-2010

Dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et québécoise, Emploi-Québec Montérégie et ses partenaires s'engagent à :

- Atténuer les effets de la récession auprès des travailleurs et des entreprises;
- accroître le taux d'emploi pour favoriser la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes;
- réduire la pauvreté et l'exclusion sociale;
- soutenir les entreprises pour accroître leur compétitivité.

Une offre de services ajustée*

- Bonifier le soutien du revenu :

✓ hausse de l'allocation d'aide pour les personnes participantes aux mesures Projets préparatoire à l'emploi et Formation de la main-d'œuvre;

✓ allocation d'aide pour les prestataires de l'assurance-emploi ayant épuisé leurs prestations d'assurance-emploi qui participent à la mesure de Formation de la main-d'œuvre;

✓ remboursement des frais d'appoint aux participants sans soutien public du revenu à la mesure Service d'aide à l'emploi.
- Offrir des services adaptés aux personnes :

✓ qui perdront leur emploi, telles des mesures d'accès rapide à l'emploi (Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi);

✓ qui n'ont pas les compétences de base nécessaires ou requises pour répondre aux besoins du marché du travail par :
 - le rehaussement de la formation de ces personnes;
- le rehaussement de la formation de ces personnes;

• la bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) afin de faciliter leur réinsertion en emploi;

• l'extension à tous les secteurs d'activités économiques du programme d'Aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT);

■ Offrir des services adaptés aux entreprises, comme :
 - la mise en place, avec ses partenaires, de l'approche proactive auprès des entreprises visant à contrer les effets négatifs de la récession :
 - mise en place de la ligne téléphonique 1 888 EMPLOIS;
 - création d'équipes tactiques interministérielles pour intervenir rapidement;
 - intensification de la veille régionale.
 - la bonification des services offerts par les comités d'aide au reclassement;
 - la mise en œuvre du programme de Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ);
 - l'intensification de la mesure Concertation pour l'emploi (CPE).

* Pour de plus amples informations, consultez : <http://emploi.quebec.net/pacte-emploi-plus/index.asp>

Investissement de 113,5 millions de dollars, en fonds de développement du marché du travail, dont :

- un budget du Pacte pour l'emploi de 11,1 millions de dollars;
- un budget du Pacte pour l'emploi Plus de 17,9 millions de dollars.

Orientations	1	2	3	4	5
	Atténuer les effets de la récession auprès des travailleurs et des entreprises.	Favoriser la participation au marché du travail et à l'emploi d'un plus grand nombre possible de citoyens de la Montérégie, notamment par la préparation des clientèles éloignées du marché du travail à la reprise économique.	Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et technologiques.	Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Améliorer la prestation de services aux citoyens.
Axes d'intervention	• Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de main-d'œuvre.	• Soutenir les personnes sans emploi et en situation de sous-emploi dans leurs démarches vers l'obtention d'un emploi correspondant à leur niveau de compétence. • Soutenir les personnes faiblement scolarisées dans le développement de leurs compétences professionnelles et leur intégration au marché du travail. • Contribuer, en partenariat, à la réduction du décrochage scolaire et au soutien à la persévérance scolaire. • Assurer un plus grand équilibre entre l'offre et la demande de travail, notamment par une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi que par l'information sur le marché du travail. • Diversifier les compétences professionnelles des personnes qui se retrouvent dans des emplois à forte concentration de chômeurs et les diriger vers des emplois offrant de bonnes perspectives d'emploi. • Remettre en mouvement certains individus (décrocheurs, personnes faiblement scolarisées, prestataires de l'aide sociale qui sont demeurés longtemps sur le régime) qui éprouvent plus de difficultés que d'autres à adapter leurs comportements et leurs attitudes aux exigences du marché du travail. • Cibler, de façon plus précise, les besoins de formation exigés par les emplois en demande et mener rapidement, auprès de la main-d'œuvre sans emploi, des interventions afin d'accroître les possibilités de réintégration en emploi de ces personnes.	• Réduire les difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre détenant des compétences professionnelles et techniques. • Assurer la pérennité des entreprises de petite taille afin de prévenir les disparitions d'emplois s'y rattachant. • Soutenir les dirigeants de PME dans la gestion des compétences des personnes en emploi, en particulier dans les secteurs qui comptent déjà une main-d'œuvre âgée. • Accroître la formation des personnes en emploi afin d'améliorer leurs compétences professionnelles et ainsi favoriser le relèvement de la productivité. • Accroître l'accessibilité à la formation pour les petites et moyennes entreprises de la région. • Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines dans une recherche de développement d'une main-d'œuvre plus productive, plus flexible et plus innovatrice. • Réduire la durée au chômage des personnes touchées par les licenciements collectifs. • Accompagner les personnes touchées par les licenciements dans leurs démarches vers des emplois qui correspondent à leur profil de compétences. • Prévenir les licenciements collectifs par des mesures d'aide aux entreprises.	• Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies et gérer cette dernière avec rigueur et équité. • Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi, afin de les habiliter à poursuivre leurs démarches en vue d'un retour sur le marché du travail ou encore de favoriser leur participation et leur inclusion sociale. • Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'égard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que la cohérence des actions gouvernementales.	• Assurer la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèles d'Emploi-Québec afin d'apporter des ajustements s'il y a lieu à son offre de service. • Accélérer la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi et de ses services de solidarité sociale. • Accorder une attention particulière aux ressources humaines en matière de santé et de gestion prévisionnelle. • Renforcer le partenariat. • Améliorer la gestion par résultats et soutenir la planification locale. • Administrer les fonds publics avec rigueur et équité, étant donné l'ampleur des fonds publics. • Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.
Principales cibles	• Nombre de nouveaux participants, participant à l'assurance-emploi 22 897 • Nombre de participants à l'assurance-emploi en emploi 8 079	• Nombre de nouveaux participants 41 780 • Nombre de nouveaux participants, clientèle des programmes d'assistance sociale 11 960 • Nombre de nouveaux participants, personnes immigrantes 3 100 • Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base 4 559 • Nombre de personnes en emploi 21 902 • Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi 5 260	• Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions significatives 1 964 • Nombre de nouvelles ententes de qualification 550	• Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours. 8 672	

Orientations, axes d'interventions et principales cibles de résultats